



PROCES - VERBAL

**Séance du Conseil Communal de la Ville de Renens
Jeudi 7 février 2019 à 20h00
Salle de Spectacles**

5^{ème} séance – 2018 / 2019

Séance du jeudi 7 février 2019

Présidence de M. Oumar Niang, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 5^{ème} séance de la 3^{ème} année de notre législature 2016-2021.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, à notre huissier, à toutes les personnes qui collaborent avec moi, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix en charge de la transmission des séances et à la société Maxximum SA pour le son.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Vendredi 8 février 2019 à 20h00*
- *Samedi 9 février 2019 à 14h00*
- *Dimanche 10 février 2019 à 19h00*

57 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Lysiane Gallay-Sarriot et Elodie Joliat ainsi que MM. Maximilien Anhorn, Bila Radovan, Antonio Bongiorno, François Delaquis, Jean-Marc Dupuis, Jonas Kocher, Francesco Munafo et Vito Tartaglia.

Sont absent(e)s: Mme Eveline Henry ainsi que MM. Eric Aeschlimann, Nuredin Avdyli, Yves Briaux, Selim Ibrahim, Bilal Kahraman, Antonio Lepore, Carlos Machado, João Mendes, Gökan Savci, Walter Siegrist, Naïm Smakiqi et Abdullah Tabib.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux M. le Président informe que la Municipalité, pour des raisons juridiques, a été dans l'obligation de suspendre la procédure d'acceptation du préavis intercommunal N° 28-2018 – "Modification des statuts de l'Organisation régionale de protection civile de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)", ce point de l'ordre du jour est de ce fait retiré, puis communique qu'il a reçu:

- Un dépôt de postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard demandant la mise en place d'un "Plan climat" communal,
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Marie Schneider intitulée "Favorisons des voyages d'études écologiques",
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée "Effectif des classes à Renens"

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 15 de l'ordre du jour **modifié** à la suite du développement du postulat Stéphane Montabert.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, l'ordre du jour **modifié** est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour **modifié** est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2018
3. Démission
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Motion Frédérique Beauvois** "Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers"
M. François Delaquis, Président
12. **Rapport de commission – Postulat Muriel Rossel** "La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... réduisons-la à Renens"
M. Michele Scala, Président-rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis N° 39-2018** – Règlement communal et tarif des émoluments du contrôle des habitants
Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse
14. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 40–2019 – Remplacement de la plate-forme élévatrice de la Salle de spectacles
Présidence: UDC
15. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Stéphane Montabert "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens"
16. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2018

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

Le Bureau a reçu un courrier daté du 9 janvier 2019 par lequel M. Nicolas Freymond, Conseiller communal Fourmi rouge, communique sa démission avec effet immédiat.

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous présente ma démission du Conseil communal avec effet au 31 janvier 2019.

J'ai eu la chance de siéger plus de douze ans au Conseil. J'y ai appris beaucoup sur notre Ville, sur celles et ceux qui la font vivre, rayonner, sur la politique aussi. Cela m'a donné également l'opportunité de rencontrer des personnes de grande qualité (concitoyen-ne-s, collègues élu-e-s et employé-e-s de la Commune). J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à m'investir pour notre Ville.

Malheureusement, il ne m'est plus possible de consacrer tout le temps et l'énergie que je souhaiterais à mon mandat. Aussi, après mûre réflexion, j'ai décidé de céder ma place, considérant que la Fourmi Rouge ne manque pas de forces vives et volontaires. Quant à moi, je poursuivrai mon engagement pour les causes qui me sont chères, mais ailleurs et autrement.

Toute ma reconnaissance va à mon groupe, auquel je souhaite plein succès dans les luttes à venir. Je tiens également à dire toute ma gratitude à Mme Charlet, pour sa bienveillance, sa rigueur, son efficacité et son amitié. Enfin, je remercie toutes les personnes – membres de la Municipalité et du Conseil, employés de la Commune – avec lesquelles j'ai eu le plaisir d'échanger, de collaborer, de rire, de croiser le fer, aussi, parfois vivement, même !

Je forme le vœu que notre Ville poursuive son développement de sorte à offrir des conditions de vie toujours meilleures aux Renanaises et Renanais, sans laisser quiconque sur le bord du chemin. J'œuvrerai en ce sens et j'espère que le Conseil en fera de même.

En vous souhaitant plein succès dans le second semestre de votre mandat, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président, au nom du Conseil communal, remercie M. Nicolas Freymond pour tout ce qu'il a apporté au sein de notre Conseil puis clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

Faisant suite à la démission de M. Nicolas Freymond en date du 9 janvier 2019, en tant que Conseiller communal au sein du groupe La Fourmi rouge, M. Naïm Lokaj, premier des

"viennent-ensuite" après la renonciation à siéger de MM. João Guedes et Roberto Arnedo, a accepté cette charge. Il a été déclaré élu et peut être assermenté ce soir.

M. le Président prie M. Naïm Lokaj de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie M. Naïm Lokaj de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite M. Naïm Lokaj pour son assermentation puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Visite guidée de l'exposition de Danielle Jacqui, Une vie ORGANuGAMME à la Ferme des Tilleuls

Le 18 janvier, le Président a assisté aux portes ouvertes et à la visite guidée de l'exposition d'une partie du Colossal de l'artiste Danielle Jacqui.

Je remercie la Ferme des tilleuls pour l'organisation de ces portes ouvertes auxquelles tous les conseillers communaux étaient personnellement invités.

C'était pour moi l'occasion de m'imprégner et de mesurer de visu le travail extraordinaire de l'Artiste.

Rapport du Commandant du SDIS Malley Prilly-Renens

Le 1er février, j'ai assisté à la lecture du rapport du Commandant du SDIS Malley Prilly-Renens.

Cette année, exceptionnellement, nous avons eu un rapport présenté par deux commandants à savoir le sortant, le Major Thierry Charrey, et le nouveau Commandant, le Major Patrick Strauss. Ce dernier a présenté ses objectifs et projets pour 2019.

C'est le lieu ici de remercier tous les Sapeurs-pompiers du SDIS Malley Prilly-Renens, ainsi que leurs familles qui les accompagnent pour qu'ils puissent mener à bien leur travail au service de la population.

Soirée de restitution dans le cadre de la démarche participative de l'îlot de la Savonnerie

Le 21 janvier, j'ai assisté à une soirée de restitution de la démarche participative, suite à des ateliers participatifs organisés pour les différentes associations du FAR, mais aussi pour les citoyens renanais. Tous les participants ont loué la fidélité des différents retours faits par les différents experts du service de l'Urbanisme.

Bonne suite à ce projet et à toute la transformation du quartier du Centre.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir le Communiqué de la Municipalité du 28 janvier 2019 sur ses activités du 3 décembre 2018 au 25 janvier 2019.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité et vous souhaite de fructueux et cordiaux débats.

En sus des informations qui vous ont été transmises, des communications orales vous seront livrées par Mmes Myriam Romano-Malagrifa et Patricia Zurcher Maquignaz ainsi que par M. Olivier Golaz, à qui je passe la parole.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Suite à des remarques formulées par des conseillers communaux, le Comité Directeur de l'ORPC-ROL a prié les Municipalités, en date du 31 janvier, de suspendre la procédure d'adoption du préavis intercommunal N° 28-2018 – Modification des statuts de l'Organisation régionale de protection civile de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL).

Dans le cadre de la séance du 6 février le CODIR de l'ORPC-ROL a pris connaissance des suggestions et avis des commissions. Après réflexion et dans le but de ne pas mettre le projet en péril, il a été décidé d'appliquer scrupuleusement la procédure et de soumettre, dans un premier temps, via le préavis, les statuts à adopter par l'Assemblée régionale lors de sa séance du 14 mai prochain. En cas d'acceptation, sans amendement, le préavis intercommunal pourra enfin être remis au mois de juin aux Municipalités. D'ici ces prochaines échéances, de plus amples informations vous seront transmises.

Je vous remercie.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En tant que représentante de la Municipalité à la Fondation de La Ferme des Tilleuls, je vais vous faire part du communiqué de presse diffusé aujourd'hui relatif à la nomination de sa Directrice.

Le 31 janvier dernier, le Conseil de Fondation de La Ferme des Tilleuls a nommé à sa direction Mme Chantal Bellon. Active depuis près de 20 ans dans le milieu culturel romand, et plus

particulièrement la musique, elle bénéficie d'une large expérience de terrain dans différentes entités associatives ou institutionnelles. Son entrée en fonction est prévue le 1^{er} avril 2019.

Inaugurée en mai 2017, La Ferme des Tilleuls est un lieu culturel à la programmation multiple, ouverte sur le monde et les disciplines artistiques. Voyage verts, De l'éclat René Moreu, Théâtres en Utopie, et Danielle Jaqui Une vie ORGANuGAMME sont les expositions qui ont marqué les deux premières années d'activités, ponctuées par une centaine d'événements allant des concerts aux lectures, en passant par des performances et des repas.

La commission de sélection de la nouvelle direction, composée de Mmes Marianne Huguenin, Myriam Romano, Michelle Dedelley et Allegra Chapuis, respectivement présidente, vice-présidente, secrétaire et membre du Conseil de Fondation, de M. Mario Del Curto, membre de l'Association « Un autre regard » qui assure la programmation, et de M. Stéphane Robert, consultant en ressources humaines, s'est réunie à plusieurs reprises afin d'examiner les 91 dossiers reçus au terme du délai de postulation. Après audition des sept candidatures retenues, la commission s'est prononcée avec enthousiasme en faveur de Mme Chantal Bellon.

Née en 1973, Mme Bellon a suivi des études de journalisme, d'ethnologie et de géographie. Elle commence sa carrière en tant que journaliste indépendante pour différents médias. Après une année à Expo.02 en tant que rédactrice, elle est nommée responsable du service de presse et déléguée au développement durable du Paléo Festival du Nyon entre 2003 et 2008. Elle assure ensuite la fonction de responsable de la communication au musée d'ethnographie de Neuchâtel avant de rejoindre le Cully Jazz Festival dont elle est la secrétaire générale jusqu'en 2017.

Par ses compétences professionnelles, son expérience et sa personnalité, Mme Chantal Bellon s'est affirmée aux yeux du Conseil de Fondation comme la candidate la mieux à même de relever le défi du développement d'une institution culturelle en plein essor. Elle a montré son enthousiasme pour le projet ambitieux qu'est La Ferme des Tilleuls et sa capacité à fédérer les différents acteurs tout en mobilisant les outils indispensables à une gestion rigoureuse.

Le Conseil de Fondation tient à remercier chaleureusement pour son travail et son engagement Mme Frédérique Reeb-Landry, administratrice ad-interim, qui a assuré depuis octobre 2018 la gestion du lieu. Elle réintégrera le Conseil de Fondation de La Ferme des Tilleuls dès la fin de son intérim à La Ferme des Tilleuls.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillères,*

Juste quelques mots pour vous annoncer une petite nouvelle fort sympathique. La balançoire pour bébés que vous avez demandé lors d'un dernier Conseil communal pour La Croisée a été installée et peut être utilisée.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**
Intervention relative au Communiqué de la Municipalité

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,*

Je me permets de revenir sur quatre points du "Communiqué de la Municipalité":

1. *Au point N° 2 «Décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité» en page 3, nous pouvons lire «Subventionnement des travaux pour l'implantation de conteneurs enterrés pour les déchets ménagers pour les immeubles au chemin de Borjod 2,4,6,8 et 10 et au chemin des Corbettes 1,3,5,7 et 9»*

Mes questions sont les suivantes :

- *Quel est le montant du subventionnement octroyé par la Municipalité pour ces travaux?*
- *Sous quel numéro de compte pourrions-nous les trouver?*

2. *Concernant la nouvelle procédure de naturalisation, il est indiqué que 13 personnes ont passé l'examen: Pouvez-vous nous en dire quelques mots?*

3. *Toujours au point N° 2 «Décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité» en page 3 «Validation de l'intervention du travailleur social de proximité dans le cadre d'un colloque international organisé par l'ONU à New-York et soutenu par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sur le thème «renforcement du pouvoir d'agir des personnes vulnérables dans les villes» afin d'y présenter son approche du métier.»*

Ma demande est la suivante: Pourriez-vous nous en dire un peu plus?

4. *Sous point N° 3 «Bon à savoir»: En ce qui concerne le projet Le GRAM, marché urbain 100% équitable. Ne pensez-vous pas qu'il y ait une certaine concurrence avec les producteurs/maraîchers qui viennent depuis de nombreuses années au Marché le samedi matin? Qu'en pensent ces derniers?*

Merci pour vos réponses.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**
Intervention relative au Communiqué de la Municipalité

*Bonsoir à tous les Conseillers communaux,
Bonsoir à la Municipalité,*

Vous avez décidé de n'avoir qu'un seul pilier public sur Renens. Or l'autre jour, je suis passée à Florissant et je me posais la question s'il ne serait pas judicieux d'en conserver un dans ce quartier qui est un peu l'extérieur et dans lequel habitent beaucoup de personnes âgées qui ne se rendent pas souvent au Centre? Je trouve que notre territoire mériterait deux piliers publics.

S'agissant des locaux d'archives, vous mentionnez l'avenue de la Poste. Est-ce que cela est visible de l'extérieur? A quel endroit précis? Pouvons-nous en savoir un peu plus, ou est-ce secret? Merci

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Nous allons vous répondre, peut-être dans le désordre, certaines questions prenant plus de temps que d'autres pour trouver les points de repère.

GRAM

Le GRAM est un marché responsable, local, étiq, renanais. La volonté d'avoir ce type de marché à Renens s'inscrit pleinement dans un circuit court, et les personnes qui vont ouvrir ce lieu sont déjà en relation avec les maraîchers et les producteurs locaux. Le but n'est pas une concurrence, mais un partenariat avec les différents acteurs. Par exemple, le GRAM est appelé à être ouvert du lundi au vendredi, il est possible qu'un maraîcher qui souhaite que ses produits soient en permanence au GRAM les apportent et que les responsables du lieu les mettent en vente durant d'autres jours, à d'autres heures que ceux du marché. C'est une vraie volonté que d'avoir une préférence pour les produits locaux, bio et dans un circuit extrêmement rapproché. Donc aucune concurrence, mais plutôt une mutualisation et une optimisation des ressources. Nous devrions arriver à ce que ce marché soit ouvert idéalement 5 jours par semaine.

Naturalisation

Dès le 1^{er} janvier 2018, les candidats à la naturalisation sont soumis à un test de connaissances sous forme de questionnaire à choix multiples.

48 questions, choisies de manière aléatoire sur les 160 validées par le Canton, sont posées. Aucune d'elles n'est piégeuse. Vous pouvez les consulter sur le site Internet de la Ville de Renens (Vie pratique/intégration/Citoyenneté).

13 personnes ont déjà passé ce test, et toutes l'ont réussi dans un temps inférieur à ce que nous avions prévu.

Locaux des archives

Nos locaux actuels présentent des problèmes d'humidité. Nous n'avons pas de bonnes conditions de stockage d'archives, et de plus, nous avons des archives qui au fil du temps augmentent. Vous pourrez toujours rencontrer l'archiviste à la rue de Lausanne 33. En cas de demande, il ira lui-même chercher les documents qui se trouvent dans un sous-sol sur des rayonnages mobiles Compactus dans des conditions optimales.

Pilier public

Effectivement, nous avons eu la volonté d'optimiser et de réduire le nombre d'endroits. Je prends note de votre remarque qui est une suggestion de garder un pilier public dans le quartier de Florissant et vous répondrai plus longuement lors de la prochaine séance du Conseil sur le choix et la volonté que nous avons par rapport à ces piliers publics.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président,*

C'est très volontiers et avec plaisir, Mme Rosana Joliat, que je vous donne plus de détails concernant l'intervention du travailleur social de proximité dans le cadre d'un colloque international organisé par l'ONU à New-York. Vous dire en préambule que nous devons être assez fiers de pouvoir envoyer notre travailleur social de proximité dans les travées de l'ONU.

Le travailleur social de proximité a été contacté en décembre dernier par un collaborateur de l'Office Fédéral des Assurances Sociales pour la participation à un colloque international sur le thème "Le renforcement du pouvoir d'agir des personnes vulnérables dans les villes". Ce colloque aura lieu en marge de la 57^{ème} session de la Commission du développement social au siège de l'Organisation des Nations Unies à New-York le 11 février prochain. Cette approche a fait suite à l'article sur son travail paru dans le 24Heures d'avril 2017. Donc merci à ce journal de publiciser aussi le travail qui se fait auprès des jeunes, cela a ensuite des conséquences de ce type-là.

L'OFAS s'occupant de pauvreté et de jeunesse participe à ce colloque de l'ONU pour présenter les bonnes pratiques en Suisse. L'une d'entre elles concerne le travail social de proximité, une approche qui est innovante au regard du nombre restreint de TSP qui travaillent dans notre pays, en comparaison avec d'autres dispositifs sociaux qui existent. Ces prestations d'accompagnement permettent d'atteindre des populations qui échappent aux mesures classiques et dont l'intégration est plus compliquée en raison du parcours des personnes concernées et de la conception des politiques en cause. Le fait que l'OFAS contacte le travailleur social de proximité de Renens démontre que son activité fait sens et que son impact est reconnu au-delà du territoire communal.

J'en viens maintenant peut-être à la question qui vous intéresse. Au niveau des frais: l'hébergement, le voyage ainsi que la participation à un repas officiel sont intégralement pris en charge par l'OFAS. Au niveau des horaires, les colloques ont lieu sur une journée et nous avons accordé deux jours de travail à notre TSP pour pouvoir se rendre à New-York.

J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Je tiens déjà à vous remercier de ces réponses encore partielles.

Juste pour revenir sur votre dernière intervention Mme Romano. Ce n'était pas du tout d'un point de vue financier que la question m'intéressait. C'était surtout pour savoir ce que le travailleur de proximité allait dire et j'espère que nous pourrons lire ce qu'il va dire à l'ONU, car je pense que ce sont des exemples de notre Commune et un travail qu'il a fait et c'est surtout cela qui m'intéressait. Le financement n'était vraiment pas dans mon argumentation, vous vous êtes trompée.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Voici la dernière réponse qui concerne le subventionnement des travaux pour l'implantation des containers enterrés. Le montant s'élève à CHF 31'250.- et le numéro de compte est le 3630.3656.00 "Subvention pour mise en place de containers enterrés".

- **M. Gérard Duperrex, UDC**
Intervention relative au Communiqué de la Municipalité

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'abonde dans le sens des propos de Mme Nicole Haas-Torriani au sujet du pilier public de Florissant. Mais je vais beaucoup plus loin, vous allez aussi supprimer celui du Village et je pense que celui-ci est important; nous avons gardé la boulangerie, la Poste on ne sait pas encore. Mon ami François Bertschy avait déposé un postulat au sujet du bus, alors peut-être que cela serait bien d'avoir un bus pour mener les gens à la Place du Marché pour lire le pilier public. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 4 février 2019 dans sa séance mensuelle pour étudier les incidences financières du préavis déposé ce soir.

Préavis N° 40-2019 – Remplacement de la plate-forme élévatrice de la Salle de spectacles

Une forte délégation de la Municipalité et de différents chefs de services ont pu répondre à toutes les questions financières de la COFIN.

Le contexte de ce préavis est le remplacement de la plateforme élévatrice sur laquelle je me trouve actuellement. Elle affiche 20 années de bons et loyaux services au compteur et est un élément fondamental pour le bon usage de cette Salle.

Il est renseigné que la plateforme actuelle n'est pas réparable dans un budget raisonnable si l'on désire le faire avec des travaux certifiés.

Trois questions sur les incidences financières ont trouvé réponse.

Au poste CFC 289: pourquoi 13% et non pas 10% comme d'habitude? Il est répondu que cela devrait être suffisant compte tenu des travaux projetés. Les Normes SIA sont plutôt à 15%.

A la question de savoir pourquoi ces travaux ne peuvent pas être compris dans le budget de rénovation complète de la Salle de Spectacles (le crédit d'étude – CHF 95'000.- – est au plan

des investissements 2018-2022), il est répondu que les services ont priorisé les travaux. La rénovation de la Salle de Spectacles interviendra à moyen terme en fonction de la capacité financière de la Commune. Dans tous les cas, au vu du type de travaux, il n'y aurait pas de diminution des coûts.

Enfin, un commissaire demande si les appels d'offres sont faits sur la base de l'expertise des ingénieurs, il y est répondu par l'affirmative.

- *A l'unanimité les incidences financières du préavis sont acceptées.*

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie Mme Anne Cherbuin, Présidente de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **Mme Anne Cherbuin**, Présidente de la CUAT

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La CUAT s'est réunie le 11 décembre 2018.

Avant-première du Plan directeur intercommunal 2020-2040, lequel sera présenté à la population le 12 février prochain suivi d'ateliers pour approfondir les différentes thématiques.

La présentation a été faite par M. Martin Hofstetter et Mme Sonia Rosello.

- *Un Plan directeur est un outil défini par la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC, 2018) :*

Art. 16 « Les plans directeurs définissent la stratégie d'aménagement du territoire pour les quinze à vingt-cinq prochaines années et les mesures de mise en œuvre. Ils assurent la coordination des politiques publiques ayant un effet sur le territoire. »

- *C'est un outil:*
 - ✓ *De gestion et de mise en cohérence des actions portant sur le territoire*
 - ✓ *De coordination des acteurs*
 - ✓ *De communication auprès de la population et des partenaires*
 - ✓ *D'évaluation des projets*
- *Les communes concernées sont celles de l'Ouest lausannois à savoir: Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix*

Il s'agit donc d'une démarche conjointe, il y a eu une convention de collaboration intercommunale pour la révision des plans directeurs communaux dont le préavis a été voté dans les huit Conseils au printemps 2016.

- *Stratégies de révision:*
 - ✓ Réviser conjointement
 - ✓ Valoriser l'existant
 - ✓ Comblar les lacunes
 - ✓ Étayer le diagnostic
- *Le document se présentera sous la forme d'un cahier commun comprenant 4 éléments :*

1. *Contexte territorial, gouvernance*
2. *Diagnostic (13 enjeux – 13 objectifs)*
3. *Projet de territoire avec 7 orientations stratégiques*
4. *Mise en œuvre (stratégie et mesures)*

Et de cahiers communaux comprenant:

- ✓ Programmes d'action propres à chaque commune
- ✓ 8 cahiers opérationnels distincts
- ✓ Compétence des Municipalités

- *4 domaines, 13 enjeux retenus et 13 objectifs*

La croissance démographique et économique	Garantir une offre suffisante en logements et place, de travail, adaptée en typologie et en répartition spatiale.
Le développement vers l'intérieur	Densifier de manière différenciée et qualitative à l'intérieur du périmètre compact.
Les centralités	Renforcer la vitalité des centralités et des quartiers et leur mise en réseau.
Les sites d'activités du secteur secondaire	Préserver des grands sites d'activités bien localisés, et les restructurer.
Le développement des Hautes Ecoles	Favoriser le développement des Hautes Ecoles et les intégrer dans le tissu urbain de l'Ouest lausannois.
Les caractéristiques patrimoniales spécifiques de l'Ouest lausannois	Préserver et faire vivre le patrimoine en tant qu'éléments identitaires et traces de l'évolution du territoire.
Les milieux naturels	Garantir la cohabitation des différents usages dans les milieux naturels, et les mettre en réseau.
Les espaces et équipements publics	Mettre à disposition de la population grandissante une offre en espaces et équipements publics en nombre, en qualité et en variété suffisantes, et les mettre en réseau.
Les contraintes environnementales	Améliorer la qualité de l'air, diminuer l'exposition au bruit et adapter les projets aux contraintes environnementales.
La consommation d'énergie du bâti et les ressources énergétiques locales	Réduire la consommation d'énergie du bâti par habitant et augmenter la part d'énergie renouvelable locale.
La perméabilité du territoire	Améliorer la perméabilité du territoire et requalifier les voiries routières en espaces publics multimodaux.
La capacité des réseaux de transports	Répondre à l'augmentation de la demande en déplacement par les transports publics et la mobilité douce, ainsi que par la réorganisation du réseau routier autour de nouvelles jonctions.
La gouvernance et la participation	Cet enjeu sera traité dans le chapitre "Stratégie de mise en œuvre" à venir

– 7 orientations stratégiques



Renforcer les centralités de l'Ouest lausannois et les mettre en réseau.

Répondre à la croissance démographique et économique en assurant la variété du territoire et en préservant ses qualités patrimoniales spécifiques.

Conforter le rôle de l'Ouest lausannois comme territoire d'accueil pour les activités créatives et productives.

Consolider les grands éléments paysagers de l'Ouest lausannois et gérer l'accueil du public

Renforcer le maillage d'espaces verts et d'espaces publics à toutes les échelles.

Allier, à la densité, les qualités environnementale et énergétique.

Garantir l'accessibilité tout mode à l'ensemble du territoire et accélérer le report modal vers les transports publics et la mobilité douce

– *Les prochaines étapes (du PDi) en 2019-2020*

- ✓ *Stratégies de mise en œuvre et mesures*
- ✓ *Consultation publique « informelle » (février - mars 2019)*
- ✓ *Programmes d'actions municipaux*
- ✓ *Examen préalable des services cantonaux*
- ✓ *Consultation publique "formelle"*
- ✓ *Adoption par les Conseils communaux / généraux*
- ✓ *Approbaton par le Conseil d'Etat*

– *Les prochaines étapes : révision du plan d'affectation (PA)*

- ✓ *Stratégies de mise en œuvre et mesures*
- ✓ *Consultation publique « informelle » (février - mars 2019)*
- ✓ *Programmes d'actions municipaux*
- ✓ *Examen préalable des services cantonaux*
- ✓ *Consultation publique "formelle"*
- ✓ *Adoption par les Conseils communaux / généraux*

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Je remercie la Présidente de la CUAT pour cette présentation très complète qui vous a probablement mis l'eau à la bouche, elle vous a donné la suite du programme.

Je souhaiterais compléter en disant, comme nous l'avions convenu ensemble, que nous proposons de remettre sur pied une nouvelle séance de la CUAT pour le mois de mars ou avril et nous vous proposons que les membres de la CUAT se retrouvent en fin de séance afin de fixer une date.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Anne Cherbuin ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay, Président de la CRI**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,*

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (M. Pascal Waeber)

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre rapporte sur les décisions de 3 préavis concernant, pour le premier, le budget de fonctionnement 2019 qui a été accepté et, pour les deux autres, sur les articles 19 et 28 du règlement intercommunal sur le service des taxis.

Dans cette séance les tl ont également présenté leur concept multimodal ZenGO.

Ce procès-verbal faisant 8 pages, je ne vais pas vous le lire ce soir, je vous propose plutôt de l'envoyer ainsi que la présentation de ZenGO dès demain à tous les présidents de groupes qui pourront ensuite le redistribuer s'ils le jugent nécessaire.

Il y a également eu une autre séance de cette commission le 28 janvier dernier concernant la reconduction de l'art. 115 du règlement intercommunal qui a été accepté. Il s'agit d'une délégation de compétences au comité de direction pour l'attribution de dérogations à l'obtention de carnets de conducteur de taxi. Il a également été question de la gestion de UberX dans l'attente de la loi cantonale.

Je remercie monsieur Pascal Waeber pour son contre rendu de cette séance.

Maintenant, pour les membres de la CRI, vous pouvez agender la date suivante: le lundi 1^{er} avril à 19h00 aura lieu une séance plénière de la Commission avec les représentants de la Municipalité concernés afin de discuter du fonctionnement de la Commission ainsi que de l'échange d'informations.

L'ordre du jour ainsi que le lieu vous seront communiqués dès qu'ils me seront connus.

Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Les membres du Conseil communal sont informés du changement suivant:

- Commission consultative du feu du SDIS Malley Prilly-Renens (Commission municipale)

Les Verts

Mme Laurence Plattner est désignée déléguée en remplacement de M. Maximilien Anhorn.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

11. Rapport de commission – Motion Frédérique Beauvois "Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers"

En l'absence excusée de M. François Delaquis, Président de la Commission, M. le Président prie M. Ali Korkmaz, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Ali Korkmaz**, Membre de la Commission

La Commission, chargée d'étudier le dépôt de la motion Frédérique Beauvois, s'est réunie le jeudi 6 décembre 2018, à 18h30, à la Salle de Municipalité. Elle était composée de Mmes Elodie Golaz Grilli, Rosana Joliat, Nathalie Jaccard et Verena Berseth ainsi que de MM. Mehmet Korkmaz, Ali Korkmaz et François Delaquis. M. Stéphane Montabert était excusé.

Mme Frédérique Beauvois était présente pour exposer sa motion et répondre aux questions des commissaires. Ensuite, elle a quitté la séance.

La Commission remercie chaleureusement M. Jean-François Clément, Syndic, ainsi que Mme Karine Clerc, Municipale Enfance-Cohésion sociale, et M. Georges-Henri Chevallaz, Chef de service, pour avoir donné des explications fort utiles à la Commission.

En préalable, la Commission a dû se constituer. Elle a désigné M. François Delaquis en qualité de président-rapporteur.

Position de la depositaire de la motion

Mme Frédérique Beauvois explique les raisons pour lesquelles elle a souhaité déposer une motion plutôt qu'un postulat. Elle estime que c'est la situation qui a dicté ce choix, car il y a urgence. Une solution doit être trouvée pour la rentrée 2019-2020, le problème étant important au vu du constat qu'elle a fait:

La plupart des classes de Florissant ont un effectif minimum de 16 enfants tandis qu'au sud des rails les classes ont 24 enfants. Au 24-Janvier il y a même une classe avec 11 élèves. A Florissant, une classe a dû être constituée à double niveau 3^{ème} et 4^{ème} du fait du manque d'élèves.

Le Conseil d'Etablissement s'est emparé du problème de l'enclassement au Sud de la Commune et du problème lié à l'absence d'accueil à Florissant. D'ailleurs Renens est en dessous de la moyenne cantonale pour ses structures d'accueil: 9% à Renens contre 11% pour l'ensemble du Canton.

Lorsque les deux parents travaillent, comme c'est le cas majoritairement aujourd'hui, ils ont besoin d'une structure d'accueil pour leurs enfants. L'UAPE prévue à Florissant ne sera opérationnelle qu'en 2020, c'est pour cela qu'il faut trouver une solution pour la prochaine rentrée et que cela figure au budget. Selon la motionnaire, cette UAPE n'offrira qu'une garde aux écoliers de 1^{ère} et 2^{ème}. Rien ne serait prévu à court et moyen termes pour les écoliers de 3^{ème} à 6^{ème}.

La motionnaire rappelle la temporalité, à savoir qu'il y aurait lieu d'avoir trouvé une solution d'ici la fin février 2019 pour être prêt à la rentrée.

La motionnaire souhaiterait avoir un accueil minimum de 4 midis par semaine + les devoirs accompagnés pour que les parents puissent aller travailler 8h de suite.

Elle explique qu'un groupe de travail au sein du Conseil d'Etablissement s'est penché sur un modèle qui existe à Blonay/St-Légier où l'accueil à midi coûte CHF 5.- par écolier. La surveillance s'effectue par des enseignants qui restent sur place et qui sont rémunérés pour cette activité annexe. Elle estime le coût à CHF 8'360.- au maximum dans le cas où seuls trois enfants seraient pris en charge par un enseignant. Avec 14 enfants, cela couvrirait le coût de surveillance de l'enseignant.

Appréciation de la situation par les représentants de la Municipalité

M. le Syndic rappelle que tout ce qui touche l'enfance est une priorité pour Renens.

Mme la Municipale explique que ce problème vient peut-être d'un manque de classes. Elle rappelle que Florissant aura son UAPE et qu'il y a lieu de trouver une solution provisoire évoquée par la motionnaire. De plus, de par la loi, il n'appartient pas à l'école de reprendre le parascolaire.

Les représentants de la Municipalité commentent leur pratique actuelle, à savoir être stricts sur les dérogations d'enclassement. Ils précisent également que si une solution est trouvée celle-ci doit s'inscrire dans le principe de l'égalité de traitement (règles, prises en charge, prix, etc.).

Au cours de la séance, il est évoqué beaucoup de chiffres liés aux divers enclassements, certains pouvant apparaître à certains moments contradictoires.

C'est la raison pour laquelle, la Commission a demandé que les chiffres officiels lui soient transmis et puissent être intégrés au présent rapport.

Voici les données reçues du Service Enfance-Cohésion sociale avec les commentaires que celui-ci a ajouté:

"Etat de la liste d'attente au 2 novembre 2018 concernant les quartiers Nord-Est de Renens

UAPE – 1^{ère} et 2^{ème} année primaire (4 à 5 ans)

- 4 enfants inscrits, représentant 330%.
(Deux demandes concernent des enfants dont les parents sont au RI et/ou chômage. A ce titre, ils ont aussi accès à l'accueil, mais tant qu'ils ne suivent pas un programme d'insertion, cela n'est pas considéré comme une urgence.)

APEMS – 3^{ème} à 6^{ème} année primaire (6 à 10 ans),

- *il n'y a pas de 7^{ème} et 8^{ème} année à Florissant, car ces enfants sont scolarisés au nouveau collège du Censuy.*
- 14 enfants inscrits, représentant 796%.
(Dix demandes concernent des enfants dont les parents sont au RI et/ou chômage, ainsi qu'à la maison - père ou mère au foyer. 4 de ces demandes sont plus proches du collège du 24-Janvier que de celui de Florissant.)

Etat des enfants accueillis dans le parascolaire provenant des quartiers Nord-Est de Renens

UAPE – 1^{ère} et 2^{ème} année primaire (4 à 5 ans)

- *UAPE du Censuy dont les enfants sont restés à l'Etablissement primaire de Renens-Est, 14 enfants inscrits, représentant 525% (sur ces 14 enfants, 7 sont plus proches de la Croisée, 5 de Florissant, et 2 à mi-chemin).*
- *UAPE de la Farandole et du Foyer Ste-Famille dont les enfants ont changé d'Etablissement primaire, passant de Renens-Est à Renens-Ouest, 15 enfants inscrits, représentant 1145% (la localisation de ces enfants n'a pas été analysée – partage de la proximité entre la Croisée, le 24-Janvier et Florissant).*
- *APEMS – 3^{ème} à 6^{ème} année primaire (6 à 10 ans), il n'y a pas de 7^{ème} et 8^{ème} année à Florissant, car ces enfants sont scolarisés au nouveau collège du Censuy.*
- *APEMS du 24-Janvier dont les enfants sont restés à l'Etablissement primaire de Renens-Ouest, 2 enfants proviennent des quartiers Florissant, représentant 172%.*

A fin juin 2018, toutes les situations dites urgentes, liées au maintien d'un travail pour les parents ont pu trouver une solution pour la nouvelle année scolaire. Par contre, toutes les nouvelles demandes ou changements de taux de placements survenus après coup n'ont pu être satisfaits.

Etat des enfants accueillis dans le parascolaire passant de Renens-Est à Renens-Ouest provenant des quartiers Sud-Est de Renens

- UAPE de la Farandole et du Foyer Ste-Famille dont les enfants ont changé d'Etablissement primaire, passant de Renens-Est à Renens-Ouest, 7 enfants inscrits, représentant 586% (la localisation de ces enfants n'a pas été analysée – partage de la proximité entre la Croisée, le 24-Janvier et Florissant).

En résumé, on peut considérer que les enfants suivants ont été enclassés différemment de leur lieu d'habitation

- 22 enfants en âge UAPE, représentant 1731% ont changé d'Etablissement primaire, passant de Renens-Est à Renens-Ouest, pour l'accueil parascolaire.
- 14 enfants en âge UAPE, représentant 525% ont été enclassés au Censuy, provenant du Nord-Est des voies.
- 2 enfants en âge APEMS, représentant 172% ont été enclassés au 24-Janvier, provenant de Florissant.

La très grande majorité de ces déplacements est due à l'absence de places d'accueil parascolaire dans la zone initiale d'enclassement, mais pas seulement.

Il y aussi des raisons de commodité des parents, par exemple, le petit est accueilli à la garderie de la Farandole et les parents demandent que l'aîné y soit également, pour éviter d'aller à deux endroits le matin.

Comme vous le constatez, la mécanique d'enclassement est complexe, tant pour les directions des Etablissements primaires, que pour les structures d'accueil parascolaire, et finalement pour les parents.

Dans ce cadre, l'absence de places parascolaire à Florissant génère un travail de gestion considérable.

Le futur UAPE du Tournesol devrait répondre à une grande partie des dézonages constatés ci-dessus, dès août 2020.

Ceci dit, le regroupement de l'accueil sur certains sites permet une optimisation de l'utilisation des places à disposition, donc une diminution des charges pour la commune.

Partant du principe qu'une place vide coûte cher et n'est utile à personne, le déplacement d'enfants pour de l'accueil parascolaire doit pour des raisons financières rester une option "acceptable", toute proportion gardée.

Questions complémentaires de la Commission

Avant de délibérer, les commissaires ont encore développé plusieurs questions auprès des représentants de la Municipalité:

- a) Pour savoir s'il y avait des solutions au niveau de l'intercommunalité, notamment avec Prilly. La réponse fut négative, car Renens et Prilly ne font pas partie du même réseau.

- b) *Pour savoir si les activités de l'association Palimé pourraient répondre aux besoins. La réponse est négative, car il s'agit d'une association qui dispense des activités récréatives.*
- c) *Pour connaître si les trajets entre le 24-Janvier et Florissant s'effectuaient à pied. La réponse est positive.*

Délibération de la Commission

La Commission reconnaît l'urgence de trouver une solution provisoire à la rentrée pour Florissant type APEMS.

Les devoirs accompagnés relèvent du cadre légal cantonal. Ils ne sont pas prévus pour être une solution de garde. La Commission est de ce fait plus réservée pour caractériser «d'urgent» les besoins en matière de devoirs accompagnés.

La Commission unanime souhaite que le principe d'équité soit respecté dans la solution transitoire qui sera trouvée pour Florissant, notamment en ce qui concerne la participation des parents.

La Commission s'est penchée également pour savoir si une motion ou un postulat était le moyen le plus adéquat pour traiter le problème soulevé par Mme Beauvois.

Au vu de l'ensemble des commissaires, la motion est trop contraignante et pourrait aller à l'encontre du but recherché, à savoir, trouver une solution constructive et adéquate pour la rentrée.

Conclusion

1. *La Commission, à l'unanimité des membres présents, émet le vœu que la motionnaire, Mme Frédérique Beauvois, transforme sa motion en postulat.*
2. *La Commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose d'accepter la transmission du postulat de Mme Frédérique Beauvois à la Municipalité.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Bonsoir à toutes et tous,

Je remercie la Commission pour son travail et pour avoir voté, à l'unanimité, ma proposition. Je transforme ma motion en postulat avec renvoi direct à la Municipalité.

Toutefois, je vais très rapidement revenir sur un point qui est celui relatif aux listes d'attente.

J'aime les chiffres, je suis la première à essayer d'étayer mes dires par des chiffres, mais des fois trop de chiffres tuent le chiffre. Et là, en l'occurrence, cela noie un peu la cible. Ce qu'il faut retenir c'est que Florissant est pour l'instant le "parent pauvre" de Renens, que Renens ne fait pas partie des cancre du Canton de Vaud, mais ne figure pas non plus parmi les bons élèves; nous sommes à 9%, alors que le Canton de Vaud est à 11%. J'aimerais souligner ici qu'il est nécessaire pour le développement d'une ville comme Renens de répondre aux

besoins des parents et ainsi de leur permettre de concilier leurs journées de travail avec leur parentalité.

J'espère que nos efforts tendront vers cela et même si je sais que nous ne sommes pas riches, nous avons des ressources qui sont inimaginables pour réussir à trouver des solutions pour répondre aux besoins de nos habitants. Je vous remercie de votre attention.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous prenons volontiers ce droit d'initiative dans la forme qui est proposée.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote les conclusions de la Commission, à savoir la transmission du postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITE (1 ABSTENTION) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS À LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT

M. le Président remercie M. Ali Korkmaz ainsi que les membres de la Commission et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission – Postulat Muriel Rossel "La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... réduisons-la à Renens"

M. le Président prie M. Michele Scala, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Michele Scala**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission, chargée d'étudier cet objet, s'est réunie le jeudi 20 décembre 2018 à la Salle de Municipalité de l'Hôtel de Ville. Elle est composée de Mme Suzanne Sisto-Zoller, MM. Jonas Kocher, Pascal Golay, Ali Kilinc et Michele Scala, président-rapporteur. M. Jean-Marc Dupuis s'est excusé. M. Tahirou Boubacar et Mme Milica Maksimovic sont absents.

La Municipalité est représentée par MM. Olivier Golaz et Jean-François Clément.

Introduction

Après les salutations d'usage, le président rappelle que l'objectif principal de cette séance est de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat Muriel Rossel pour étude et rapport.

Mme Muriel Rossel, invitée, explique son postulat et ajoute que, d'après une étude faite par Marianne Hochouli (Caritas Suisse), «en Suisse, près de 800'000 adultes, soit 16% de la population adulte, ont de la peine à comprendre un texte simple... 1,5 million de personnes en âge de travailler possèdent des compétences de base limitées – voire aucune compétence de base – dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Pour ces personnes, les actes de la vie courante, tels que faire des achats ou payer ses factures,

sont problématiques. En outre, leur aptitude à s'insérer dans la vie sociale et professionnelle s'en trouve restreinte.». Mme Rossel précise aussi que, contrairement à ce qu'on pourrait croire, il n'y a pas que les aînés à en souffrir, mais également les plus jeunes ! Elle cite les offres d'emploi pour lesquelles il faut de plus en plus postuler on-line. C'est déjà le cas pour toutes les postulations à l'hôpital cantonal (CHUV) y compris les métiers manuels (cuisine, nettoyage...). C'est aussi le cas à Renens pour postuler par exemple pour une place d'apprentissage à la Salles de Spectacles ou pour les inscriptions au vide-grenier (en 2018 déjà), comme l'a relaté M. Simon Favre, Conseiller communal, dans son interpellation du 26 avril 2018. A Lausanne, il y a des institutions qui offrent des cours de formation aux nouvelles technologies ou des aides ponctuelles, mais rien n'existe à Renens !

Discussion

Un commissaire trouve intéressante la discussion et compare l'apprentissage des nouvelles technologies à celle des langues étrangères. La Commune pourrait mettre à disposition une salle, tandis que des personnes formées pourraient donner un peu de leur temps gratuitement sous forme de bénévolat ou semi-bénévolat.

Pour un autre commissaire, il faut faire l'inventaire des institutions qui font déjà ou pourraient proposer des cours de formation ou des aides ponctuelles. C'est le cas de Mobiclet' aux Ateliers de la ville de Renens. Il faut aussi clarifier si ces cours seront gratuits ou payants? A son avis, les cours devraient être gratuits, à la carte ou sur demande et adressés à toutes les générations et non seulement aux aînés et aux étrangers, comme l'a bien dit dans son introduction la postulante!

Pour la Municipalité, il s'agit de commencer par faire un inventaire des lieux qui donnent déjà des formations ou des institutions qui pourraient le faire. Ensuite il faudra rédiger une liste de personnes disponibles et intéressées à donner des cours ou des aides ponctuelles, sur le modèle des parrains et marraines dans les gares. Elle cite Mobiclet', bien sûr, mais aussi Le Quart-Monde, le Relais, Franc Parler, Français en Jeu...

Pour un autre commissaire, il ne faut pas «mettre la charrue avant les bœufs», mais attendre la réponse du Grand Conseil à une question semblable pour une mise en place cantonale. Des problèmes de sécurité et de wifi sont également cités.

Vote de la commission

C'est à la majorité (un vote contraire) que la Commission propose le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote les conclusions de la Commission, à savoir la transmission du postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

**C'EST À LA MAJORITE (10 ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS À LA
MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT**

M. le Président remercie M. Michele Scala ainsi que les membres de la Commission et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N° 39-2018 – Règlement communal et tarif des émoluments du contrôle des habitants

M. le Président prie Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller**, Présidente-rapporteuse de la Commission

La commission, chargée d'étudier cet objet, s'est réunie le 9 janvier 2019 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville, Salle de Municipalité.

Elle était composée des membres suivants :

Mmes Rosana Joliat, Laurence Plattner et Suzanne Sisto-Zoller (présidente-rapporteuse) et de MM. Radovan Bila, Alain De Col, Pascal Golay, Mehmet Korkmaz et Robert Mulopo.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Golaz, Municipal «Informatique-Population-Sécurité publique», accompagné de son Chef de service, M. Olivier Fontanellaz, et de Mme Sarah Masia, Cheffe d'Office, responsable du service de la population.

M. Olivier Golaz fait un rapide survol de la situation. Il indique que les actes administratifs établis par le Contrôle des Habitants peuvent être payants, d'après la loi cantonale. Pour cela, il faut un règlement qui établit un tarif. Ce règlement doit être soumis au Canton. Ce n'est pas nouveau: nous en avons un datant de 2004, mais qui n'avait pas été validé par le Canton. Il a donc fallu en refaire un et cela a été l'occasion de revoir les montants. La liberté n'est pas grande, puisque la loi prévoit un maximum de CHF 30.- par acte.

Mme Sarah Masia explique que l'émolument reflète le travail qui est effectué pour la personne qui en bénéficie. Le tarif fixe le prix de la prestation (acte individuel).

Le Contrôle des Habitants fait beaucoup d'actes administratifs pour le Canton (permis de séjour, permis de travail, cartes d'identité, etc...). Il encaisse des émoluments cantonaux qui ne sont pas compris dans ce règlement et qui sont partagés entre Canton, Commune et Confédération.

Questions des commissaires :

Pourquoi faut-il faire payer des actes effectués par des personnes qui sont déjà financées par les impôts? La loi cantonale fixe un montant maximum, pas de montant minimum. Dans le tableau comparatif des communes, on voit que bien des actes ne sont pas facturés. L'impôt est un mode de financement plus juste que l'émolument, car proportionnel au revenu.

- *La réponse est que le service est naturellement financé par l'impôt, mais que l'acte individuel est payant. D'ailleurs, ce ne sont pas exclusivement des contribuables de Renens qui passent à la caisse !*

Communication de renseignements: de quoi s'agit-il ?

- *Réponse: L'art 22 de la loi sur le Contrôle des Habitants prévoit que le bureau peut «renseigner les particuliers sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse et l'adresse postale complète, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne nommément désignée.» Mme Sarah Masia indique qu'il peut y avoir de 10 à 15 demandes par jour, souvent des entreprises de recouvrement de dettes.*

Elle rappelle que chaque habitant peut demander à ce que les renseignements les concernant soient confidentiels.

La commission passe ensuite en revue les différents points du règlement, ce qui donne l'occasion de mieux comprendre le travail du Contrôle des Habitants et l'état d'esprit dans lequel il travaille au service de la population: rappels de convocations pour éviter des problèmes, gratuités en cas de situations difficiles (sur décision de la Cheffe d'office).

M. Olivier Fontanellaz précise que l'objectif de ce préavis n'est pas une opération financière. Si on peut estimer une augmentation d'environ CHF 20'000.-, ce montant va se noyer comptablement avec l'encaissement des émoluments pour les prestations cantonales. On notera par exemple, que le compte 6200.4312.01 est passé de CHF 348'564.- en 2016 à CHF 449'381.- en 2017; soit une augmentation de CHF 100'000.- sans changer les tarifs !

Après avoir remercié les Autorités de toutes ces explications, la commission délibère.

*Les montants encaissés ne sont pas très importants. **A l'unanimité, la commission propose au Conseil communal d'adopter les conclusions telles que présentées.***

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Suzanne Sisto-Zoller de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 39-2018 de la Municipalité du 3 décembre 2018,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE d'adopter le nouveau Règlement communal et tarif des émoluments du contrôle des habitants.

C'EST A LA MAJORITÉ (5 VOIX CONTRAIRE ET 3 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 39-2018 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 40–2019 - Remplacement de la plate-forme élévatrice de la Salle de spectacles.

Présidence: UDC

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que la Commission chargée de l'examen du préavis N° 40-2019 sera présidée par M. Gérard Duperrex du groupe UDC.

15. Motions, postulats et interpellations

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
Développement d'un postulat intitulé "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens"

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 29 janvier 2019 et qu'il a été déclaré "recevable".

Monsieur le Président,

À la suite de plusieurs interventions ayant trait à la problématique du non-recours et une réponse de la Municipalité à ce sujet, il semble désormais admis que cette problématique soit aussi une réalité à Renens.

De grands esprits se penchent et se pencheront encore longtemps sur le sujet, mais avant que leurs conclusions définitives ne nous parviennent, je pense que Renens dispose déjà d'un moyen de lutter efficacement contre le problème du non-recours.

Il s'agit de simplifier l'accès à l'information et les démarches liées aux aides que propose la Commune.

Dans ce but, le site web de la Commune aurait un rôle clef. Je propose donc à la Municipalité de le réorganiser en partie pour le rendre plus facile d'accès et plus utile dans les démarches de recours aux diverses aides que propose la Commune.

Pour ce qui est de l'accès à l'information, le site www.renens.ch pourrait, dès sa page d'accueil, proposer un lien vers sur une page dédiée montrant un survol de l'ensemble des aides qu'il est possible de percevoir sur notre Commune.

- *Cette page prendrait la forme d'un tableau que l'utilisateur puisse trier selon le nom, le montant, la population cible (famille, famille monoparentale, mineur, etc.), l'ordre de grandeur des montants associés, une description sommaire de l'aide en question, et d'autres colonnes selon l'analyse de nos autorités.*
- *Cette page serait accessible directement depuis la page d'accueil de Renens.ch.*
- *Cette page serait évidemment promue dans Carrefour Info et toutes les publications d'information communale.*

Je laisse le soin aux autorités de déterminer si cette page devrait contenir des aides portant au-delà de notre Commune, par exemple des aides cantonales - je pense que oui. Mais l'important est surtout de ne pas noyer ni diviser l'information un peu partout, par exemple selon les dicastères.

Chacune des aides de ce tableau devrait permettre d'accéder à une page spécifique déterminant les modalités de l'aide en question. Ces pages de détail, une par aide, contiendraient notamment :

- *Le nom de l'aide;*
- *Une description de l'aide, avec un lien vers les règlements et textes de loi qui la permettent;*
- *Les conditions d'octroi de l'aide;*
- *Une explication, compréhensible pour le non-spécialiste, des démarches à suivre pour obtenir l'aide;*
- *Les coordonnées téléphoniques et un email permettant d'atteindre un interlocuteur humain pour répondre à des questions quant à cette aide;*
- *Un formulaire permettant de joindre les pièces requises et de demander l'aide directement en ligne;*
- *Tout autre renseignement que nos autorités jugeront utile.*

L'idée qui sous-tend ce postulat est de permettre un accès simple et lisible aux aides que propose la Commune, avec trois principes: une liste exhaustive des aides, proposant un point d'entrée unique; des pages de détail permettant de connaître l'ensemble des démarches, pièces justificatives et ainsi de suite; la possibilité de postuler directement en ligne.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération de ce postulat et de son de renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS À LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Dépôt d'un postulat demandant la mise en place d'un "Plan climat" communal

Monsieur Le Président,

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

- *Fonte des glaciers*
- *Montée et acidification des océans*
- *Feux de forêts*
- *Conditions climatiques extrêmes*
- *Disparition de certaines espèces animales*
- *Perte de la biodiversité*
- *Appauvrissement de la couche d'ozone*

Cette liste, non exhaustive, des effets du dérèglement climatique qui entraîne déjà des conséquences importantes et inquiétantes, tels que les problèmes de santé publique, dégradation de la qualité de l'air, augmentation du niveau des océans et paradoxalement un manque d'eau, de l'insuffisance de l'approvisionnement alimentaire, un exode massif de réfugiés climatiques.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), prévoit que le réchauffement climatique en Suisse serait deux fois plus rapide que la moyenne mondiale. On peut également y lire que l'«activité humaine est la cause principale du réchauffement observé». Le degré de certitude de cette affirmation est estimé à 95%, et peut donc être qualifié d'«extrêmement probable». En 2001 il n'était évalué qu'à environ 66%.

Dès lors, à l'instar de ces milliers de jeunes, ou moins jeunes, qui nous crient leur inquiétude et leur détresse depuis quelques jours et semaines et qui nous rappellent qu'ils veulent avoir un avenir: Il y a urgence!

Et nous, nous devons d'agir maintenant et tout de suite!

Chaque action est utile et nécessaire, et comme ils le font depuis plusieurs décennies, les Verts ont à cœur de chercher et de proposer des solutions pour agir pour l'environnement et le climat.

Raisons pour lesquelles, je dépose ce soir un postulat qui sera développé lors du prochain Conseil Communal et qui porte le titre: Mise en place d'un plan climat communal,

Merci de votre attention et de réserver un bon accueil à cet objet.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**
Interpellation Marie Schneider et consorts intitulée "Favorisons des voyages d'études écologiques"

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Si, comme je l'espère, la majorité de la Municipalité de Renens est acquise à la cause écologique, il est donc de sa responsabilité de favoriser une éducation en adéquation avec les principes écologiques. Comment dès lors justifier que notre Commune finance des voyages d'études, dont les déplacements se font de la manière la moins écologique possible: l'avion?

Le constat est fait que 2% des rejets mondiaux de CO2 sont émis par les avions de ligne! Sauf que pour la Suisse, on est à près de 20% des émissions dues au trafic aérien. Mais les avions rejettent également d'autres gaz comme l'oxyde d'azote (NO_x), le monoxyde de carbone (CO), les hydrocarbures (HC), le dioxyde de soufre (SO₂) et les particules en suspension PM10 et PM2,5. Si le kérosène est nocif pour l'atmosphère, renforce l'effet de serre, contribue au réchauffement climatique et impacte la faune et la flore (notamment lors des largages de kérosène en forêt), ses conséquences ne sont pas seulement environnementales. Le kérosène est également responsable de maux de tête, de vertiges et de nausées, sans compter les particules ultrafines qui s'incorporent dans notre organisme, laissant des traces dans les poumons, le foie et l'urine. Le constat est également fait que nous volons deux fois plus que nos voisins et, que d'ici 2030, le trafic aérien deviendra la principale source de dégradation climatique de notre pays. Bien sûr l'avion long-courrier peut se justifier exceptionnellement pour de longs périples, mais les voyages d'études, eux, ne se déroulent que sur peu de jours.

Ainsi, prendre l'avion sur de courtes distances et ce pour un voyage de quelques jours rend le bilan carbone du trajet encore bien pire.

L'éducation au développement durable fait partie intégrante du Plan d'étude romand (PER). De plus, ce sujet a un écho très favorable auprès de notre jeunesse, puisque 10'000 écolier-e-s et étudiant-e-s ont défilé dans les rues de Lausanne le vendredi 18 janvier dernier pour appeler la population et nos politiques à lutter efficacement contre le réchauffement climatique, de même que la manifestation du samedi 2 février 2019 qui a mobilisé plus de 38'000 personnes dans une dizaine de villes à travers tout le pays. Les organisateurs estiment quant à eux la participation à plus de 65'000 personnes dans les rues de Suisse. Il s'agit donc simplement d'écouter notre jeunesse et notre population qui semblent conscientes de la pollution qu'engendrent les déplacements en avion. A Fribourg des collégien-ne-s ont lancé une pétition pour interdire, dès la prochaine rentrée scolaire, le déplacement en avion lors des voyages d'étude. Certaines communes sont en train de mener d'ailleurs cette réflexion, se dirigeant vers la solution que propose celle du Mont s/Lausanne qui a déjà franchi le pas, puisqu'elle vient de décider de ne plus financer les voyages en avion de ses élèves et la Commune de Renens se doit de se déterminer également là-dessus.

Outre le problème écologique, il s'agit de réfléchir également au problème social, car les déplacements se font le plus souvent en utilisant les compagnies à bas coûts, dont le modèle social et le traitement des employé-e-s engendrent des coûts sociaux pour les collectivités publiques. Notons également que nos élèves pourraient (re)découvrir nos contrées, cette mesure ayant de facto un effet de relocalisation des destinations de voyages (Suisse ou étranger proche). Comme le disait notre illustre Jean Villard Gilles: «On a un bien joli (canton) pays»!

Cette interpellation constitue donc un outil dont peut/doit user notre Municipalité pour se mettre en cohérence avec son programme de législation et tenter de répondre aux enjeux écologiques que connaît notre planète.

Dès lors les interpellatrices-teurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité:

- 1. Quelle est la position de la Municipalité par rapport aux voyages d'études en avion?*
- 2. La Municipalité a-t-elle déjà entrepris des démarches auprès des directrices et directeurs des écoles rennaises?*
- 3. La Municipalité pourrait-elle prendre des mesures fermes favorisant des transports plus écologiques ainsi qu'une sensibilisation des enseignant-e-s à cette problématique?*

Les interpellateurs-trices remercient par avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Vous avez raison! C'est dans l'air du temps et dans l'air que nous respirons. Cette problématique, nous l'avons déjà partagée en Municipalité et des contacts ont été pris avec la Direction scolaire, soit l'Etablissement secondaire, concernée par les voyages d'études. Il y a une conscientisation qui doit se faire; celle-ci est très forte avec ce que nous avons vécu ces derniers jours, mais cette conscientisation, la Municipalité l'a depuis longtemps. En effet, et mes collègues qui étaient déjà là à cette époque se souviennent qu'en 2006 nous avons

décidé d'arrêter de financer des voyages en car pour que les classes partent à Ondallaz. Nous étions partis du principe qu'il faut soutenir les chemins de fer des montagnes; le trajet depuis Vevey jusqu'à Ondallaz s/ Blonay en train est très "chouette" et il fallait que les élèves puissent se déplacer en train. Nous avons donc pris les mesures qu'ils fallait pour organiser cet accompagnement. A ce jour cela se fait toujours comme cela, ce qui évite également la montée de cars à cet endroit. Voilà, pour l'une des premières mesures que nous avons prises.

Maintenant au niveau des voyages en avion, vous faire un petit topo de ce que la Direction du secondaire a entrepris suite au message de la Municipalité disant: "Faites un effort", car nous risquons de ne plus financer les voyages d'études si ceux-là nécessitent de prendre l'avion.

Je peux vous donner les dernières informations, datant d'il y a deux semaines. Pour cette année scolaire 2018-2019, les élèves de 11^{ème} qui sont répartis en deux modules seront en voyage durant la semaine du 5 au 12 avril 2019 et le Département a autorisé un déplacement en avion pour 4 classes sur les 13 classes concernées par un voyage d'études. Pour l'année scolaire 2019-2020, les élèves, qui seront également réparti en deux modules feront leur voyage du 4 au 15 mai et la Direction a transmis oralement aux enseignants que les voyages en avion ne seront plus financés par la Commune. Néanmoins, sur les 13 classes de l'année prochaine, il y aura une situation particulière concernant les élèves d'une classe qui travaille sur un projet de voyage à Oxford depuis la rentrée 2018, soit 1 année et demie. Ce sera probablement la seule et dernière classe qui partira en avion.

Voilà ce que je peux vous dire en considérant avoir ainsi répondu à votre interpellation.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**
Interpellation intitulée "Effectif des classes à Renens"

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'étude du postulat «Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers» des commissaires, lors de cette séance, ont été interpellé par le nombre de 24 élèves dans une classe primaire.

La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et son règlement d'application donne des indications claires quant à l'effectif des classes.

Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Art. 78 Effectif des classes

¹ L'effectif des classes est fixé dans le règlement ^[C].

² Il est adapté à l'âge des élèves et aux divers types d'enseignement.

³ Il tient également compte du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers intégrés dans les classes, eu égard à l'encadrement que nécessite leur présence.

Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire

Art. 61 Effectif des classes (LEO art. 78)

¹ En règle générale, l'effectif d'une classe ou d'un groupe se situe:

- a. entre 18 et 20 élèves au degré primaire;
- b. entre 18 et 20 élèves en voie générale du degré secondaire, ainsi que dans les groupes de niveaux;
- c. entre 22 et 24 élèves en voie pré-gymnasiale du degré secondaire;
- d. entre 18 et 20 élèves dans les classes de raccordement ou de rattrapage;
- e. entre 9 et 11 élèves dans les classes qui ne comportent que des élèves relevant des articles 99 et 102 de la loi.

² En cours d'année scolaire, des mesures d'accompagnement sont mises en œuvre lorsque l'effectif dépasse durablement de deux unités le nombre d'élèves prévu à l'alinéa 1. Elles peuvent aller jusqu'au dédoublement d'une classe.

³ Lorsqu'un ou plusieurs élèves au bénéfice de mesures renforcées de pédagogie spécialisée sont intégrés dans une classe régulière et que leur présence exige une attention importante de la part du ou des enseignants, le directeur prend, en collaboration avec le responsable de la pédagogie spécialisée concerné, des mesures adéquates d'encadrement, telles que la diminution de l'effectif de la classe ou un co-enseignement.

Les questions sont les suivantes, tout en sachant que les directions des écoles et les enseignants font tout pour une bonne prise en charge des élèves Renanis.

1. Ces chiffres évoqués en commission sont-ils exacts?
2. Si oui, combien de classes sont concernées par un dépassement d'élèves (tous degrés confondus)?
3. La création d'une offre de prise en charge provisoire des élèves de Florissant à midi pour la rentrée 2019 changera-t-elle l'enclassement dans les écoles surchargées?
4. Manque-t-il des classes dans certains quartiers de Renens?

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Mme Elodie Golaz Grilli, nous vous répondrons lors de la prochaine séance n'ayant pas tous les chiffres. Merci.

16. Questions, propositions individuelles et divers.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

- Information relative à la Présidence du groupe Fourmi rouge

*Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Juste une information sur le fonctionnement de notre Assemblée. Comme déjà annoncé par notre Président, M. Nicolas Freymond a donné sa démission au 31 janvier 2019 en tant que Conseiller communal, mais aussi en tant que Président du groupe Fourmi rouge.

Je tenais ce soir à vous informer qu'à partir de ce soir, la Présidence du groupe Fourmi rouge sera assurée par Mme Carole Castillo.

- **Mme Martha Bejarano, Fourmi rouge**

- Proposition de changement de nom de l'arrêt tl "Sous l'église"

*Cher Président,
Chers Collègues,*

Comme nous le savons, deux membres de notre Municipalité, Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément, Syndic, font partie du Conseil d'administration des tl et nous aimerions profiter de leur présence dans ce Conseil d'administration.

En effet, à notre avis, et j'espère que cela sera aussi le vôtre, il serait souhaitable d'effectuer un changement du nom de l'arrêt "Sous l'église" pour celui de "La Ferme des Tilleuls".

Au nom de notre groupe Fourmi rouge, je vous propose ce changement de nom, afin de mieux rendre visible cet espace culturel et artistique, et en même temps contribuer ainsi à l'ancrer dans le quotidien des Renanaises et Renanais et de toutes et tous, celles et ceux qui nous visitent.

Donc, nous encourageons la Municipalité à défendre cette idée au sein du Conseil d'administration des tl et nous espérons que vous partagez cette idée avec nous. Merci de votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci pour cette proposition intéressante. Nous en prenons acte et nous verrons comment nous pouvons la décliner, soit temporairement sur la ligne 17, soit dans le futur sur l'axe du futur tram.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

- Intervention relative à la Salle de spectacles

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je n'avais pas prévu de prendre la parole ce soir, mais j'avoue que si vous permettez l'expression "ça caille" dans cette salle.

Depuis le changement de la disposition de la salle du Conseil, et ce n'est pas parce que j'étais contre cette configuration, mais nous avons froid. Je peux vous dire que là où je suis nous sommes en plein courant d'air et il nous serait extrêmement agréable si vous pouviez trouver une solution pour les prochaines séances, parce que franchement ce n'est vraiment pas agréable de devoir porter nos vestes. A voir le nombre de personnes qui sont dans le même cas, je me dis que je ne suis pas la seule frileuse de la salle ce soir. Merci d'avance.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**
Information sur les Jardins familiaux

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.*

Dernièrement j'ai vu que parmi les membres du Conseil certains étaient intéressés par les activités des Jardins familiaux. Je vous annonce donc la tenue de l'assemblée générale annuelle le 13 mars prochain à 18h30 à la Buvette de la Salle de spectacles.

A cette occasion nous avons invité M. Fernand Cuhe, ancien Conseiller national, ancien Conseiller d'Etat neuchâtelois, écologiste et paysagiste qui parlera aux jardiniers de notre Ville sur la façon de faire pousser les légumes, les fleurs, les plantes, etc... sans abîmer le sol. Merci pour votre attention.

- **M. Richard Neal, PSR**
Adresse courriel @renens.ch

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Une proposition à la Municipalité. J'ai été interpellé par un courriel que j'ai reçu dans le courant du mois de décembre par Mme Marianne Huguenin concernant La Ferme des Tilleuls qui me demandait, en tant que Président de groupe, de relayer une invitation à une visite accompagnée de l'exposition à la Ferme des Tilleuls, «Danielle Jacqui, Une vie ORGANuGAMME » à tous les membres de mon groupe à leur adresse courriel privée. Elle stipulait qu'elle avait d'abord fait un envoi quelques semaines précédemment à tous les conseillers sur leur adresse courriel @renens.ch, mais qu'il n'y avait pas eu de réponse. Elle s'en est inquiétée dans son parti où il lui a été répondu que quasiment personne ne lisait leurs courriels arrivant sur cette adresse et que beaucoup n'était même pas au courant de comment cela fonctionnait.

Cela m'a intrigué et j'ai posé la question dans mon groupe. Plusieurs personnes m'ont dit que "cela ne fonctionnait pas", "je ne sais pas comment la mettre en route", "je ne sais pas comment installer l'application", etc...

Je ne sais pas si la droite à l'exclusivité de l'informatique, je ne pense pas... et ce que j'aimerais proposer c'est que le Service informatique de la Ville puisse organiser soit une heure d'information avant un Conseil, soit une soirée d'information pour tous les conseillers qui ne savent pas comment mettre en route l'application, ou installer owa, etc... Qu'ils puissent tous venir avec leur ordinateur portable et demander conseil aux informaticiens de la Ville et que nous puissions utiliser nos adresses @renens.ch plus efficacement. Merci.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Des cours, tels que vous l'avez suggéré M. Neal, pour expliquer aux conseillers communaux comment travailler avec l'adresse @renens.ch, sont des cours qui ont déjà été proposés à tous les conseillers communaux et donnés.

Effectivement, il y a des nouveaux conseillers communaux et nous ne sommes pas contre, bien au contraire, le fait de rééditer ces cours. Nous ferons en sorte que vous soyez informés et que vous puissiez suivre ces cours.

- **M. Jean-François Jeanrichard, PSR**
Remerciements

J'aimerais remercier la Police de l'Ouest, les parrains de gare, les jardiniers, le Service des pompiers pour tout le travail qu'ils font durant l'année. Je pense que nous pouvons les remercier, car ils font un travail remarquable pour la Commune de Renens et je voulais le souligner ce soir.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
Question relative au Colossal d'Art brut

Monsieur le Président,

Lors de la séance de décembre, séance mémorable, homérique même, il y a eu un sujet qui a été largement discuté, celui concernant une certaine œuvre d'art à un certain endroit. Durant le débat, de nombreuses questions ont fusé, dont une que j'avais soulevée et pour laquelle je n'ai pas eu de réponse. Je reviens donc tout-à-fait officiellement ce soir pour la poser au moment approprié de l'ordre du jour afin d'obtenir une réponse.

Pour le transport du Colossal d'Art brut de l'endroit où il a été produit jusqu'à Renens, un montant de CHF 100'000.- (ou peut-être CHF 200'000.-, je ne suis plus très sûr) a été voté par ce Conseil communal, dont une partie de cette somme était dévolue au paiement des frais de douane basé sur l'estimation de la valeur marchande de l'œuvre d'art par les services de la Confédération. Donc, ma question est: sur la base de la valeur qui a été payée lors de ce transport, quelle est l'évaluation de la valeur marchande de cette œuvre d'art?

Je vous remercie.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Nous avons eu un long débat, c'est vrai. Nous avons repris ce préavis et allons répondre bien évidemment à toutes les questions qui sont encore en suspens, dont celle-ci.

En effet, nous avons listé l'ensemble des questions que vous avez soulevé par rapport à ce thème et nous vous répondrons dans un délai acceptable afin que nous puissions progresser dans le portage de ce dossier important pour notre Municipalité, et je m'engage à ce qu'une réponse à votre question vous soit donnée

Avant de clôturer la séance, M. le Président transmet une information de la part du Président de la Commission de gestion qui souhaite réunir ses membres à la fin de la présente séance.

La prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 14 mars 2019 à 20h00.**

Clôture de la séance à 21h45

Le Président

La Secrétaire

Oumar Niang

Yvette Charlet